

**Le Vice-président en charge de l'écologie  
et du développement durable****Dossier suivi par :**Service économie circulaire  
et déchets[plansdechets@iledefrance.fr](mailto:plansdechets@iledefrance.fr)

Saint-Ouen, le 27 mai 2019

**Réf. : CR/PCT/DE/SECD/N°  
D19-CRIDF-002162****Objet : Lancement de l'enquête publique du Plan Régional de Prévention et de Gestion  
des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France**Madame la Maire, Monsieur le Maire,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a rendu obligatoire l'élaboration de Plans de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et a attribué la compétence de planification aux Conseils régionaux.

Conformément aux dispositions des articles L 541-13 et R. 541-13 et suivants du code de l'environnement, le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées. Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Présidente de la Région Ile-de-France. Suite à une phase de large concertation, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a rendu un avis favorable sur le projet de PRPGD et son rapport environnemental le 13 décembre dernier.

En application de l'article R. 541-22 du code de l'environnement, ce projet a été soumis au Préfet de région, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), aux autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets du territoire francilien, aux Conseils régionaux des régions limitrophes et à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) pour recueillir également leur avis. Cette phase de consultation s'est achevée mi-mai et le projet de plan, accompagné de son rapport environnemental, a été arrêté par la Présidente du Conseil Régional le 16 mai 2019 pour être soumis à enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du 18 juin au 18 juillet 2019. L'information légale sera affichée dans 52 lieux (préfectures, sous-préfectures d'Ile-de-France et certaines mairies désignées par la commission d'enquête). Vingt-cinq de ces lieux d'affichage ont également été choisis comme lieux d'enquête pour le public et de permanence pour les commissaires-enquêteurs.

Cette enquête est également dématérialisée et il est ainsi possible de consulter le dossier et donner son avis en ligne sur le site internet suivant : [iledefrance.fr/plandejets](http://iledefrance.fr/plandejets).

Conformément aux textes en vigueur, la Région a obligation d'informer l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France du lancement de la procédure. Afin que le public puisse être largement informé, des documents de communication (affiche, dépliant, brochure) ont été élaborés. Des exemplaires sont à votre disposition sur demande auprès du service économie circulaire et déchets de la Région ([plansdechets@iledefrance.fr](mailto:plansdechets@iledefrance.fr) - 01.53.85.65.56).

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à cette enquête publique et je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de toute ma considération.

**Jean- Philippe DUGOIN-CLEMENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line that ends in a small downward tick.